

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 avril 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-04-2026-12

Date de convocation le 12/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 00
Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.731-3 et D.731-14,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que ce correspondant est chargé des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal aux risques de sécurité civile,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, décide à l'unanimité de :

DÉCIDE de désigner M. LAMASOU Bernard, 4^{ème} adjoint, est désigné correspondant incendie et secours de la commune.

DÉCIDE que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal, le correspondant incendie et secours puisse, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil municipal des actions menées dans son domaine de compétence.



Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopte à la majorité des membres présents ou représentés

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

A black ink signature, likely belonging to M. Salefranque, is written over the text of the secretary's name.

